

**RECOMMANDATION 03/06**

**POUR COMMANDER UN RAPPORT SUR LES OPTIONS DE GESTION POUR LES THONS ET LES THONIDÉS**

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) :

**Reconnaissant** la nécessité d'agir pour s'assurer de l'accomplissement des objectifs de la CTOI visant à la conservation et à la gestion des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI ;

**Reconnaissant** la diversité des membres de la CTOI, y compris les différences géographiques, politiques, sociales et économiques des états membres ;

**Reconnaissant** que le Comité scientifique recommande depuis sa 4<sup>ème</sup> Session qu'une réduction des captures de thon obèse soit appliquée à tous les engins dès que possible et qu'il a, lors de sa 6<sup>ème</sup> Session, exprimé ses préoccupations au sujet des captures actuelles d'albacore et d'espadon ;

**Décide, en conformité avec l'Article IX, paragraphe 8 de l'Accord CTOI :**

Que les Parties contractantes et les parties non contractantes coopérantes travailleront durant la période précédant la 9<sup>ème</sup> Session de la CTOI pour développer des termes de référence pour un Groupe de travail de la Commission qui se réunira en 2005 pour envisager les options de conservation et de gestion qui pourraient s'appliquer aux stocks de poissons grands migrateurs de l'océan Indien.